

Le voyage de La Constance 1791-1792 du Havre à Pointe à Pitre et retour

Jacques Guérout (octobre 2022)

Jacques Guérout a fait la transcription intégrale des documents d'un fonds conservé aux archives municipales du Havre ¹, et nous l'a transmise, avec les commentaires qui suivent :

Le navire « La Constance », capitaine BARBEL, parti du Havre le 3 mars 1791, est arrivé à Pointe à Pitre le 22 avril 1791. Il en est reparti le 23 février 1792 pour arriver au Havre le 22 avril.

Pendant son séjour à la Guadeloupe, le capitaine BARBEL a écrit à son armateur 14 lettres dans lesquelles il rend compte de son activité commerciale, des difficultés rencontrées et parfois de sa perception des événements locaux ou nationaux.

J'ai vu dans ces documents

- une explication sur la durée des escales (près d'un an)
- le rôle du capitaine dans la vente et l'achat des marchandises ainsi que la durée d'acheminement des courriers avec Le Havre.
- les difficultés commerciales et la concurrence des commerçants américains.
- la perception du capitaine sur les événements locaux et nationaux.

Une analyse et de nombreux extraits de ces lettres figurent dans la thèse suivante : *Edouard Delobette. Ces Messieurs du Havre. Négociants, commissionnaires et armateurs de 1680 à 1830. Histoire. Université de Caen, 2005*
<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00219751>

La cargaison du navire « La Constance » est détaillée dans le mémoire de maîtrise d'histoire moderne de *Laetitia Acher*, sous la direction d'*Éric Saunier* :
« Jean Marc BELOT : un négociant étranger, au Havre, à la veille et pendant la crise révolutionnaire » 2004 (aux Archives municipales du Havre) ².

Le capitaine BARBEL

Jacques Thomas BARBEL

né à Honfleur le 24 septembre 1746

fils de + Jacques, capitaine de navire et + Françoise LEFEVRE

reçu à l'Amirauté d'Honfleur le 24 novembre 1769 avec dispense d'âge et d'une campagne sur les vaisseaux du Roy

x 29/07/1772 Le Havre, Saint François ³, Louise Marguerite LE BRUMENT

¹ AMLH, 339 W.

² Sur Jean Marc BELOT, négociant au Havre, voir p. 3-4 de « GOSSELIN MOROGEAU et BELOT Martinique, Le Havre » *Jacques Guérout, Bernadette Rossignol*
<http://www.ghcaraibe.org/articles/2020-art38.pdf>

³ Philippe Bénard, philben sur Geneanet.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

- 1785 12 septembre, capitaine sur l'« Aimable Ninette »⁴
1786 14 septembre Retour, désarmé N°153
1787 14 août, capitaine sur le « Patrocle »⁵ pour l'Angola N° 115, naufragé à la Côte le 17 décembre et embarqué au dit lieu comme passager sur le « Comte de Forcalquier », de la Rochelle
1788 18 avril, débarqué au Cap. Retour au Havre le 24 juin, venu du Cap sur le navire « L'Alexandre »⁶.
1789 23 février, capitaine sur « La Constance » pour la Guadeloupe N°29
1791 22 avril, retour et désarmé N°47 (13 m. 20 j.)
9 octobre commandant sur « La Constance » pour Pointe à Pitre N°118⁷

Instructions de Belot & Cie, négociants au Havre, armateurs et propriétaires de La Constance, au capitaine BARBEL

Art. 1 Départ du Havre

Le dit Capitaine BARBEL ayant fait faire en ce port toutes les visites requises par les ordonnances, pour constater le bon et du état de son dit navire, agrès et apparaux⁸ d'icelui et étant muni de toutes les pièces et documents nécessaires pour son dit voyage et gestion, il sera à nos ordres pour partir et faire voile au premier vent favorable pour aller en droiture à la Pointe à Pitre Guadeloupe

Art 2 Arrivée dans la colonie

Le dit Capitaine BARBEL étant arrivé au lieu de sa destination prendra toutes les informations nécessaires pour connaître l'État et la position des affaires dans la colonie, pour se mettre au cours de divers articles et connaître les bons et mauvais débiteurs, il prendra avis de ses amis et fournisseurs et principalement de MM BELOT⁹ PIP¹⁰ & Cie résidents à la Pointe à Pitre et à portée d'avoir connaissance des changements et variations dans les fortunes,

Siège principal de la vente et magasins du dehors

Il prendra un magasin dans l'endroit le plus commerçant et ouvrira sa vente ayant surtout attention de ne vendre qu'à des gens de la plus grande solidité. Le siège

⁴ « Aimable Ninette » Parti du Havre le 19 septembre 1785, arrivé à la Côte d'Or le 3 novembre, parti le 13 février 1786, arrivé au Cap le 1^{er} avril et à Léogane le 9 avril 1786. Parti de Léogane le 24 juillet, retour au Havre le 14 septembre 1786, Désarmé 153 6P6 14 vue 714

⁵ « Le Patrocle » Parti du Havre le 16 août 1787, perdu en entrant à Louange, Coste d'Angola, le 17 décembre 1787, désarmé en 1789 n°23 6P6 17 vue 100

⁶ « L'Alexandre » Parti du Havre le 11 novembre 1787, arrivé au Cap le 8 janvier 1788, parti du Cap le 14 mai, retour au Havre le 24 juin 1788, Désarmement 133 6P6 16vue 473 / 972

⁷ « La Constance » sera prise par les Anglais en 1792 et le Capitaine BARBEL décédera le 24 mai 1795 à Cambridge, Massachusetts, USA (acte de mariage de sa fille le 24 décembre 1813 au Havre)

⁸Matériel d'équipement de navire permettant d'assurer des manœuvres de mouillage, d'amarrage, de remorquage, de levage ou de pêche

⁹ Augustin Jean BELOT, fils de Jean Marc BELOT, + 5 décembre 1789 à Pointe à Pitre

¹⁰ Pierre Antoine PIP, associé de Augustin Jean BELOT, il épousera Marie Madeleine BELOT, fille de Jean Marc, le 7 février 1792 au Havre. Voir <http://www.ghcaraibe.org/articles/2020-art38.pdf> p. 6-7.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

principal de sa vente sera à la Pointe à Pitre et il enverra, s'il le juge nécessaire, tenir des magasins particuliers dans les différentes parties de l'île Guadeloupe.

Instruction sur le magasin du dehors et précautions à prendre lors de la vente
Alors il formera aux officiers destinés pour cette opération un assortiment de divers articles de notre cargaison et même de pacotille, il leur recommandera empressement de ne vendre qu'à des personnes de la plus grande solidité, et au plus court terme possible ; nous lui observons en outre, et à cet égard, qu'il doit redoubler d'attention dans ces malheureux temps de troubles où les lois sont souvent sans vigueur pour contraindre au paiement un débiteur de mauvaise foy. C'est pourquoi, il ne convient de vendre qu'aux personnes qui réunissent en même temps la solidité à l'honnêteté, il recommandera souvent cette réflexion à ses officiers tenant les magasins du dehors

Vendre premièrement les articles de la cargaison et répartition des frais occasionnés par les magasins du dehors

Il aura attention de vendre de préférence et avant tout autre article, les objets de notre cargaison, il donnera ses mêmes ordres à ses officiers et aura soin qu'on s'y conforme, puisque tous sont payés et entretenus aux frais de la cargaison

Le magasin du dehors étant pour le bien commun, les frais doivent être supportés par tous.

Les frais(manque une ligne) extérieurs, tant pour le fret d'aller et retour, séjours, magasinage etc. seront supportés au marc la livre ¹¹ entre les objets de notre dite cargaison et ceux des pacotilles diverses ou article pour compte particulier des officiers du bord, puisqu'il est constant que les ventes extérieures sont plus avantageuses ; donc les frais étant faits pour le bien commun doivent être supportés par la masse, le tout , nonobstant toute convention contraire et à nous étrangère. Le dit capitaine veillera à ce que ceci soit réglé avec équité et exactitude.

Art. 3 Défense de faire crédit aux personnes domiciliées hors de l'île Guadeloupe

Il est expressément défendu au dit Capitaine BARBEL de faire aucun crédit ni vente à des personnes d'une autre île que celle qu'il sera établi à moins que ce ne fut des gens de la première solidité ou qu'on lui fournit bonne et valable caution de personnes domiciliées à la Guadeloupe.

Art.4 Décharge de l'acquit à caution ¹²

Le dit Sieur BARBEL aura soin de faire décharger son acquit à caution de cargaison dont il sera porteur et de le rapporter dans son navire.

Art. 5

Informations à prendre sur les bons et les mauvais débiteurs

Le Sieur BARBEL, dès son arrivée à la Pointe à Pitre, se rendra chez MM A. BELOT PIP & Cie négociants au dit lieu, qui lui donneront le cours des différents articles, le nom des bons débiteurs et généralement tous les renseignements possibles tant

¹¹Au prorata

¹² Titre administratif qui permet de faire circuler des marchandises avant d'avoir payé les taxes auxquelles elles sont soumises.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

sur les ventes à faire que sur les retours et s'informer particulièrement des meilleurs habitants en coton pour lui servir de gouverne lors des achats de ses retours.

Recevoir de M. PIP tous les objets qu'il voudra remettre

M. PIP étant sur son retour¹³, le Sieur BARBEL recevra de lui tous les objets invendus, ainsi que tous les recouvrements qu'il lui resterait à faire, soit pour notre compte ou pacotilles, dont il donnera reconnaissance et fera la vente et gestion, en nous rendant compte ou à qui il appartient.

Art 6

Ne rien vendre payable après le départ et rapporter les toiles invendues

M. BARBEL ne vendra aucun objet de sa cargaison à plus long terme que le temps de sa gestion ni payable après son départ, ce qu'il observera strictement puisque dans de fâcheuses circonstances on ne peut compter sur l'avenir, mais nous les rapportera plutôt dans son navire, étant bien et dûment emballés. Les objets qui ne seraient pas susceptibles d'être rapportés en France, il les vendra à l'encan ou les laissera dans une bonne maison de la Pointe à Pitre en tirant reconnaissance double.

Art. 7

Les pacotilles¹⁴ vendues au principal magasin payeront magasinage, le travail du tonnelier reviendra au profit du navire, Chargement des pacotilles au retour.

Toutes les pacotilles vendues au principal magasin paieront un pourcent de magasinage, le capitaine fera en sorte que son tonnelier fasse l'ouvrage nécessaire aux futailles des différentes pacotilles et ce travail estimé suivant l'usage sera bonifié au navire. Le capitaine chargera sur son navire en retour le produit des diverses pacotilles et au plus cours du fret.

Art. 8

Précautions en cas de perte d'un bateau porteur de marchandises

Le dit Capitaine BARBEL chargeant sur canots, goélettes ou autres embarcations des marchandises pour la Basse Terre ou autres endroits, ainsi que pour le retour à la Pointe à Pitre, aura attention d'exiger du maître ou patron un reçu de connaissance portant le détail et désignation des dits articles et si le dit maître ou patron (fut-ce un nègre) ne sait pas écrire, il lui fera toujours faire sa marque qui sera approuvée par deux témoins, qui signeront au dit reçu ou connaissance, il donnera les mêmes ordres à ses officiers pour qu'ils s'y conforment également.

En cas de perte d'un de ces bateaux, le capitaine ou son officier chargeant déposera au greffe de l'amirauté le dit reçu ou connaissance dont il enverra une expédition en règle par duplicata avec certificat de la perte du dit bateau, le tout afin que nous puissions exercer notre recours contre les assurances, ce qui ne pourrait avoir lieu sans ces précautions et pièces en forme. Ceci donné pour avis et gouverne au dit capitaine.

¹³ Retour d'Antoine PIP sur le navire « La Madeleine », parti de Pointe à Pitre le 29 avril 1791, arrivé au Havre le 14 juin suivant.

¹⁴ Autrefois, petit lot de marchandises à vendre que pouvaient embarquer, sans payer de fret, les gens de l'équipage ou les passagers.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Art. 9

Avis à nous donner sur le voyage et sur les denrées

Le dit Sieur BARBEL ayant eu soin de nous aviser de son arrivée, aura pareillement attention de nous instruire par toutes les voies du succès de sa gestion, il nous enverra des bordereaux de ventes, nous avisera de ses achats et chargements de retour et continuera d'observer la même exactitude pour toutes ses opérations jusqu'à la fin du voyage.

Art. 10

Retours à faire le plus tôt possible.

Nous invitons fortement le dit Sieur BARBEL à nous faire une remise le plus tôt qu'il lui sera possible provenant de son comptant et il fera cette remise en la denrée qu'il croira nous être la plus avantageuse, soit par l'abondance dans la colonie ou doux prix et qui approcherait le plus de 19 à 20 £ pour le café, 165 à 170 £ pour le coton.

Préférence à donner à la belle marchandise et surtout au coton

Préférant en toute chose la belle marchandise et surtout le coton, sauf ce que nous pourrons dire à M BARBEL par notre correspondance et les avis ultérieurs que nous serons dans le cas de lui donner relativement à l'achat de ses retours, nous estimons d'avance qu'il pourra les faire à peu près dans les proportions suivantes :

Assortiment de la cargaison au retour

De 90 à 120 barriques (de) sucres, observant que nous ne voulons point de brut ; le surplus de ces fonds, il l'emploiera moitié en café tant en fûts qu'en sacs et l'autre moitié en coton supérieur qualité du Gozier qu'il chargera soit sur son navire ou autre. Il pourra envoyer un officier au Gozier ou à Sainte Anne pour y faire des achats en coton et café et cependant nous l'engageons à faire ces achats lui-même autant que possible à cause des qualités.

Avis à donner en cas de chargement sur autre navire que « La Constance »

Dans le cas d'un chargement sur tout autre navire que le sien, il aura attention de nous en donner avis pour pourvoir aux assurances.

Que le nom de l'habitant soit sur les balles de coton et sur la facture d'envoi

Le dit Sieur BARBEL aura aussi attention que le nom de l'habitant dont il achètera le coton soit sur les ballots et sur les factures d'achat qu'il nous remettra pour notre gouverne à la vente.

Défense d'expédier le navire pour tel port que ce fût et ordre de revenir avec le navire

Le dit Sieur BARBEL n'expédiera point son navire à fret pour un port ni sous aucun prétexte, mais nous ordonnons empressement sa gestion, de hâter ses recouvrements, de charger ses retours et son revenir lui-même sur le dit navire La Constance présent voyage pour nous rendre compte de son opération.

Art.11

Facture et connaissance à remettre par autre navire que le sien et de laisser le double dans une maison de Pointe à Pitre

Le dit Capitaine BARBEL pour ses chargements de retour, nous enverra par tout autre navire que le sien, connaissance et factures au moins abrégée de tout et

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

chaque chargement, dans laquelle facture il emploiera tous les frais quelconques d'usage, payés ou non payés, comme rebattage, roulage droite, frais et une commission de cinq pour cent, le tout seulement pour mémoire et gouverne pour nos assurances et il en laissera les doubles en dépôt dans une maison de la Pointe à Pitre.

Compte à remettre à son retour

A son retour ici, il nous remettra ses comptes détaillés de ses ventes et gestion tant à la Pointe à Pitre que magasin de dehors et par-dessus tout son compte courant ; les objets non rentrés, il en chargera du recouvrement quelque bonne maison de la Pointe à Pitre ou autre endroit, en demandant reconnaissance.

Art.12

Livre de consommation à tenir à bord.

Il aura aussi le soin de faire tenir à bord, tant pendant la traversée que le séjour, un livre de consommation par ordre de date et il nous remettra cet état à l'arrivée ainsi que les quittances des dépenses journalières et autres pièces justificatives.

Il examinera les livres de gestion de ses officiers pour reconnaître si nos instructions ci-dessus ont été suivies et ses livres seront au retour à notre disposition si nous le jugeons à propos.

Art. 13

Activité et vigilance dans l'expédition. Économie et union avec l'équipage et passagers.

Il est encore recommandé au dit capitaine, l'activité et vigilance dans ses opérations, d'avoir la prudence convenable aux circonstances, de faire observer l'ordre et l'économie dans les dépenses du magasin et du bord, de ne faire aucune dépense superflue et inutile, pareillement de maintenir la subordination parmi son équipage et l'union ainsi que le bon ordre avec ses passagers.

Art.14

Ordres libres dans les cas imprévus

Ne pouvant au surplus prévoir les cas extraordinaires ou événements qui pourraient arriver dans le cours du voyage, nous approuvons tout ce que le dit Sieur BARBEL aura jugé à propos de faire suivant les circonstances pour le bien de nos intérêts et prendra les avis qu'il croira nécessaires.

Art. 15

En cas de mort ou maladie, les seconds et lieutenant suivrons les présents ordres

En cas de maladie ou autres accidents fâcheux arrivant au dit Sieur BARBEL capitaine (ce dont Dieu veuille le préserver), il aura soin de transmettre les présentes instructions au Sieur AMIOT, second capitaine, qui de concert avec le Sieur DEBUFFRENIL, lieutenant, s'y conformeront jusqu'à la fin du voyage ainsi qu'aux ordres particuliers que le dit capitaine aurait pu donner suivant les circonstances, voulant nous dit armateur que le dit Sieur AMIOT ne puisse rien faire, entreprendre et décider relativement à la dite gestion que de concert avec le dit Sieur DEBUFFRESNIL lieutenant, agissant en tout avec union et honnêteté pour le mieux de nos intérêts.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Art. 16

Prérogatives du capitaine

Pour ce que dessus faire et accomplir, il est accordé au dit Sieur BARBEL, capitaine, cent vingt livres par mois suivant le rôle, de plus deux tonneaux de port permis en retour, estimés chaque cent cinquante livres de France qui lui seront payés en argent ; il aura en outre le chapeau de cinq pour cent sur les marchandises à fret chargées par divers sur le dit navire, tant en allant qu'en retour, les dits articles autres que ceux pour notre compte quoique portés par connaissance payant fret.

Art. 17

Réserves sur les ordres

Nous nous réservons la faculté de changer ou confirmer les présentes instructions par les lettres que nous écririons au dit Sieur BARBEL.

Art. 18

Signal en retour.

En retour, sur la rade du Havre, le dit capitaine fera pour signal de reconnaissance, celui de pavillon hollandais en tête des grand mât et mât de misaine et pavillon normand ou national en poupe.

Fait et arrêté en double après lecture faite, au Havre, le trente décembre mil sept cent quatre vingt dix.

(Signé) AMIOT BELOT et Cie BARBEL

Lettres du capitaine BARBEL à Belot & Cie

Nota :

La transcription intégrale des lettres du capitaine BARBEL a été faite par *Jacques Guérout*. Étant donné l'intérêt que ces lettres présentent nous la donnons ici en entier mais en modernisant l'orthographe.

Pointe à Pitre le 26 avril 1791 (reçue le 6 juillet 1791)
Pointe à Pitre le 26 avril 1791 (duplicata)
Pointe à Pitre le 1^{er} mai 1791 (reçue le 6 juillet)
Pointe à Pitre le 18 mai 1791 (reçue le 15 août)
Pointe à Pitre le 27 juin 1791
Pointe à Pitre le 3 juillet 1791
Pointe à Pitre le 31 juillet 1791 (duplicata)
Pointe à Pitre le 31 août 1791
Pointe à Pitre le 3 septembre 1791
Pointe à Pitre le 21 septembre 1791
Pointe à Pitre le 23 octobre 1791 (répondue le 11 décembre)
Pointe à Pitre le 23 octobre 1791 (duplicata)
Pointe à Pitre le 30 novembre 1791
Pointe à Pitre le 30 novembre 1791 (duplicata)
Pointe à Pitre le 29 janvier 1792 (duplicata)
Pointe à Pitre le 12 février 1792

Pointe à Pitre le 26 avril 1791

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous donner avis de mon heureuse arrivée ici du 22 courant après une traversée de cinquante jours, dans lesquels je n'ai pas connu ce que c'est le mauvais temps ni le grand vent, puisque je n'ai pris qu'une fois deux ris aux huniers et ce pendant 24 heures, le samedi 12 mars, à 4 h après-midi, j'étais par les 46 degrés de latitude nord et par 18 degrés 22 de longitude, méridien de Paris, Le vent du SO au OSO en beature ¹⁵. Le navire « La Flore Adélaïde » ¹⁶, capitaine BACHELET parti du Havre avec moi, a passé sous le vent à moi à deux voix, « Le Héros », parti d'Honfleur, également le même jour, était à une petite lieue sous le vent, ils portaient tous les deux la bordée du NO, et moi celle du sud, Vous aurez la complaisance d'en faire part à Mr LAFOSSE et à MM DELANNOIS et DONNAVAN.

Le 9 avril, étant par les 16 degrés 40 min de latitude Nord et par 49 degrés de longitude, j'ai eu connaissance d'un bateau derrière moi qui m'a mis pavillon, J'ai jugé que c'était un négrier qui avait des besoins. J'ai cargué mes voiles et j'ai mis en travers pour l'attendre, Je lui ai parlé à 2 h de l'après-midi, c'est la corvette du navire « La Jeune Caroline » ¹⁷, capitaine LEQUESNE, allant au Cap venant du Gabon ayant cinquante jours de traversée, avec trente nègres bien portant, appartenant à MM Veuve FERAY et MASSIEU, Je lui ai fait toutes les offres de leur procurer tous ses besoins, il m'a remercié en me disant qu'il avait encore pour dix jours de vivres. Je lui ai fait la représentation dont je suis capable, il a toujours persisté.

Me voilà bien arrivé, j'ai été assez heureux de trouver Mr PIP qui se charge de la présente et vous instruira bien mieux que moi que je pourrais le faire de la situation de la Colonie.

De concert avec Mr PIP, j'ai vendu 275 barils de bœuf à 90 £, 100 demi-barils à 50 £. Soyez donc persuadés Messieurs que tant que les Américains auront entrée dans nos colonies, cet objet ne nous donnera que de la perte, en mon particulier, je vous engage fort à oublier en entier d'en envoyer.

Pour me procurer ce débouché, j'ai été obligé de donner pour assortiment 60 frequins ¹⁸ de beurre à 85 et 10 demis, 25 paniers d'huile à 33, ceci n'est pas le cours puisque c'est un parti.

Je compte qu'au détail, je vendrai le bœuf à 100, le beurre 90 à 95, l'huile 36 à 39.

¹⁵ Disposition au beau temps

¹⁶ Arrive aux Goyaves le 4 mai, repart le 2 juin, arrive à St Marc le 4 juin, repart le 30 juillet, arrive au Havre le 8 octobre. Désarmé au Havre 162. Appartient aux Sieurs MARC aîné et FOSSE, capitaine Étienne Joseph BACHELET

¹⁷ Il doit plutôt s'agir du Navire « L'Espiegle », capitaine J. B. Pierre LEQUESNE. Propriétaires : Vve Jean FERAY et MASSIEU, du Havre. Parti de Nantes le 1^{er} juin 1790 pour le Gabon, arrivé au Cap le 13 mai 1791 avec 28 Noirs (Jean Mettas. Répertoire des expéditions négrières françaises au XVIIIe siècle, tome I Nantes). La Vve Jean Ferray et Massieu avaient bien un autre navire négrier nommé « La Jeune Caroline » du Havre mais ses trajets ne correspondent pas (Mettas, tome II Ports autres que Nantes).

¹⁸ Fréquin : Sorte de futaille qui servait à entonner les sucres, les sirops et les autres marchandises (beurre, savon, harengs, ale, bière, saumure, saindoux, chandelle) sujettes à couler, et qui pèse plus de 25 kg. Source du vocabulaire spécifique : Manuel du négociant pour la connaissance des marchandises, ou Traité précis des diverses productions du globe répandues dans le commerce... <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k938780p>

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Je vois avec peine que mon séjour sera long, en vertu de vos ordres, je ne peux me décider d'expédier mon navire, cependant cela aurait été un avantage pour vous, j'en ai conféré avec Mr PIP à lequel je lui ai communiqué, Je serai obligé d'attendre la récolte de la fin de l'année, mais je crois que le moyen de vous indemniser serait que m'expédieez un petit navire de 150 à 180 tonneaux avec une trentaine de mille livres en grosserie que Mr PIP vous indiquera pour vous payer une partie des frais, faisant en sorte qu'il parte en juillet pour être ici au 15 septembre en lui donnant six semaines de planche. En ce temps, je promets l'expédier, j'ose espérer que cette opération ne peut que vous être avantageuse En vous priant, [si vous] prenez ce parti, de m'en informer le plus tôt possible.

Mr PIP avec lequel j'en ai parlé vous dira ce qu'il pense de ce projet, surtout pour le [mot manquant en fin de ligne] de bœuf, un peu de beurre, huile marmite de 2 à 12 points, point de chaudière, quelques grosses toiles. Enfin Mr PIP vous indiquera mieux que moi.

Soyez persuadé que mon zèle et mon exactitude ne seront pas épargnés pour le bien de vos intérêts, comme des sentiments destinés avec lesquels, j'ai l'honneur d'être Messieurs

Votre très humble et ob[éissant] serviteur
(signé) BARBEL

Quelques caisses de seaux en verre
point de verres ni gobelets

point d'apparence dans ce moment d'employer vos 1 100 piastres gourdes faute de navire en charge pour notre port, s'il en descend quelqu'un de la Martinique, j'en profiterais pour vous envoyer en coton tel vous le désirez.

Tout mon équipage est bien portant, mes officiers ont l'honneur de vous présenter leur devoir.

Permettez que Mesdames BELOT trouvent ici l'assurance de mon respect.

Café	21 apparence d'augmentation
Coton ord[inai]re	175 à 185
Dito beau	190 à 200
Sucre petit blanc	80 à 85

Duplicata par le navire « La Thérèse » de Nantes Capitaine BICHON aîné
Mrs BELOT & Cie
Négociant au Havre

Copie de la lettre précédente
à la fin

Le 28 avril (reçue le 6 juillet 1791)

Mr PIP n'ayant pu partir ce matin par les vents contraires, me met à portée de vous informer que j'ai ouvert ma vente ce matin à environ 46 800 L compris la salaison que je vous annonce par ma lettre du 26. Je vous assure que les marchands nous tirent aux jambes, Mr PIP en a été témoin d'une partie de cette vente et vous en instruira il me conseille de vendre quoique les prix sont bien bas, il est 9 h du soir je ne peux pas vous en dire davantage. J'apprendrais avec plaisir que vous agréiez prendre le parti de m'envoyer un navire de 150 à 180 tonneaux.

J'ai l'honneur d'être avec considération

Pointe à Pitre le 1^{er} mai 1791 (reçue le 6 juillet)

J'ai eu l'honneur de vous écrire par Mr PIP parti sur votre navire « La Madeleine »¹⁹ le 29 dernier au matin, il doit toucher à la Basse Terre.

Vous avez le montant de la vente que j'ai faite le 28, jour de l'ouverture, Je n'ai pu commencer plutôt faute de magasin et je suis obligé d'en occuper un qui n'est pas avantageux pour ma vente, je n'ai un autre de retenu, celui du Capitaine premier à partir pour (la) France qui en occupe un convenable.

Je vous dis par ma lettre du 28 passé (dont ci joint le duplicata) que ma vente se monte à 46 800 livres et depuis le 29-30 avril et 1^{er} mai, celle-ci a augmenté de 16 600 : ensemble 63 400 livres.

Je n'apprends que dans le moment, le départ du navire « La Thérèse » de Nantes, étant occupé dans mon magasin et ne sachant ce qui se passe dehors. Je m'empresse de vous informer de vos affaires, elles ne sont donc pas brillantes, mais un peu de patience et soyez persuadés, messieurs, que je mettrai tout en usage pour les rendre moins mauvaises et vous prouver que je ne perdrais pas un instant de vue vos intérêts. J'ai l'honneur d'être avec considération, Messieurs,

La colonie est dans ce moment fort tranquille, nous attendons les commissaires qui sont encore à la Martinique, ils doivent venir promulguer les décrets de l'Assemblée Nationale²⁰.

Pointe à Pitre le 18 mai 1791 (reçue le 15 août)

Messieurs,

L'honneur de la vôtre du 16 mars, m'est parvenue par le navire « Le Coureur »²¹, arrivé ici le 15 mai.

Je vois avec beaucoup de plaisir que les retours que vous a faits Mr PIP vous seront avantageux et je vois avec peine que la perspective pour moi ne répondra pas à mes désirs, mais c'est en de pareils moments qu'il faut mettre en usage toute son activité et sa vigilance ce que je ne négligerai certainement pas.

Je suis donc arrivé dans un mauvais moment, point de magasin. Je suis relégué dans un fort vilain trou, un quartier isolé, point fait pour la vente, ni même pour recevoir des marchandises. J'en ai un de retenu, mais je ne peux l'avoir que du 5 au 10 du [mois] prochain.

Vous verrez par le compte de ventes en gros que je vous remets ci joint, combien il y a de débouchés, le pays regorge de marchandises de toutes espèces, les habitants point d'accord avec les résidents²² des villes et bourgs ne voulant leur acheter ; tout ceci met une très grande entrave pour les ventes, il n'y a cependant aucun trouble,

¹⁹ Navire « La Madeleine » Parti de Pointe à Pitre le 29 avril 1791. Arrivé au Havre le 14 juin suivant.

²⁰ Les commissaires envoyés par la Métropole n'arrivèrent en Guadeloupe que le 25 août (Lacour Histoire de la Guadeloupe tome II p. 64) *NDLR*.

²¹ « Le Coureur », n° 56-224 parti du Havre le 16 mars 1791 pour la Pointe à Pitre, Capitaine LEMARYE, présumé péri en mer en revenant de Pointe à Pitre.

²² Le capitaine BARBEL emploie de terme « résidents » pour ceux qui vivent en ville, ici à Pointe à Pitre, commerçants, artisans, etc., en les opposant aux « habitants », propriétaires d'habitations, dans les campagnes *NDLR*.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

ce n'est qu'une haine qui règne entre eux. Je vous assure que quoique sur les lieux, il est fort difficile de connaître ceux qui ont tort ou raison, comme je suis ici hollandais, je donne raison à tout le monde et ne m'occupe qu'à me faire des amis dans les deux parties, je laisse la politique de côté pour m'occuper de vos affaires.

Mon compte de vente ci joint se monte, sauf erreur, à la somme de 87 415 £ 16 s ²³.

J'ai envoyé Mr AMIOT tenir magasin à Sainte Anne, il y est du 14, La vente y est bien médiocre et les prix comme ici, ceci n'est favorable que parce que ça procure un peu de débouchés.

Nous sommes sur cette rade 33 navires d'Europe, il en arrive tous les jours et on attend encore plusieurs. Point de magasin à les loger.

Dimanche dernier, 15 du mois ²⁴, il a été découvert une conspiration de nègres ayant à leur tête un mulâtre, contre les résidents de Sainte Anne. Il ne s'agissait que d'incendier le bourg et (de) massacrer les blancs. Un de leurs associés les a dénoncés de son propre mouvement. On s'est mis sur ses gardes et on en a arrêté dix, du nombre desquels est le mulâtre, chef de cabale. On les amené ici à la Pointe où on va certainement examiner leur conduite. J'ai vu cela avec beaucoup de peine et ça m'empêchera de me livrer dans ce quartier. Les habitants y descendent fort peu et on a remarqué que ce jour-là, il en était descendu plusieurs, qu'il y avait au moins trois mois qu'ils n'y étaient venus. On a de suite envoyé d'ici un détachement de 25 hommes du régiment de Forez. A ce moment tout est tranquille.

Nous attendons, sous peu, les commissaires qui sont encore à la Martinique.

Nous espérons que leur présence influera beaucoup sur les esprits qui ne sont pas très haut montés dans cette île, quoique cela le commerce en souffrira toujours beaucoup. Soyez persuadés, Messieurs, que je redoublerai mes soins, s'il est possible, pour la conservation de vos intérêts, c'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur d'être avec considération

Sucre 1 ^{ère} qualité	90 à 95
2 ^{ème}	85 à 88
3 ^{ème}	80 à 82
terré	75 à 78
Café fin	22 à 22s
	6
ordinaire	21s 6
Coton Gozier	200 £
Coton ordinaire	180 à 185

J'ai vendu depuis mon compte arrêté, tant au magasin de Sainte Anne qu'ici, pour 4620 £ 15 s.

²³ Les comptes sont bien en livres, sols et deniers, argent de France. L'abréviation « l » de livre étant peu lisible, remplacé dans cette transcription par « £ » symbole de la livre anglaise.

²⁴En 1790, Sainte-Anne qui est le quartier le plus peuplé de la Guadeloupe, présente, par sa répartition démographique, un profil particulièrement esclavagiste. L'importance de la population servile favorise sans doute le climat de révolte qui agite la région. Les 15 et 16 mai 1791, s'ourdit l'une des premières révoltes d'esclaves de la période révolutionnaire. Sainte-Anne est terre de marronnage et de résistance à l'esclavage pendant la période révolutionnaire. (site de la mairie de Sainte Anne). Lacour, Histoire de la Guadeloupe, tome 2, chapitre 6, p. 85-86.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Pointe à Pitre le 2 juin 1791 (reçue le 15 août)

Messieurs,

Celle-ci vous parviendra par le navire « L'Annomine »²⁵, Capitaine GUERIN, qui doit partir incessamment de la Basse Terre et auquel je l'envoie. Je ne peux que vous réitérer ce que je vous ai dit par mes précédents, ce pays regorge de marchandises, il n'y a qu'un très petit débouché. Comme vous le verrez par le compte de vente en gros que je vous remets ci joint, depuis le 14 jusqu'au 28 mai, monte, sauf erreur, à 18 036 £ 12 s 4 d laquelle somme jointe avec celle du compte que je vous ai remis le 18 arrêté le 14, font ensemble 105 452 £ 8 s 4 d. Voilà donc le résultat d'un mois de vente, la situation de mon magasin y contribue beaucoup, joint à l'abondance qu'il y a ici. Je compte en avoir un autre à la fin de la semaine, Le capitaine qui l'occupe m'assure qu'il le quittera du 5 au 8. Ma position n'est pas belle, le détaillant ne vend pas, une grande quantité de navires sur la rade, les Bordelais et Bayonnais se permettent d'apporter de nos marchandises de Rouen ce qui en augmente l'abondance.

J'ai arrêté fret sur le navire « les Deux Sœurs » capitaine BOULANGER pour neuf milliers²⁶ de café à 16 deniers, montant des gourdes que vous m'avez données à mon départ. Ce navire est descendu de la Martinique et doit partir le 25 juin fixe.

J'en ai acheté six milliers à 22 s, il n'y en avait pas d'avantage à ce parti, je voudrais bien compléter au même prix, mais il faudra que je le paye quelque chose de plus. Je n'ai pas eu à choisir en quelle denrée je devrais vous faire des remises puisque je n'aurais pas trouvé à charger une balle de coton, Les capitaines qui prennent du fret n'en vendent pas.

Vous ne trouverez pas de café aussi beau que je l'aurais désiré, La saison est en cause, il est rare et augmente tous les jours, il vaut aujourd'hui 23 s.

Je suis tout entier occupé à me procurer le débouché de ma cargaison. Sainte Anne est un quartier dans lequel je ne me livre que peu, il est tranquille aujourd'hui, il y a eu une fédération entre l'habitant et les résidents du bourg, mais tout cela ne mène pas à une réconciliation parfaite surtout pour se procurer mutuellement le débouché de leurs marchandises.

Soyez assurés, MM que je ne perds pas un instant de vue vos intérêts, ils m'occupent plus que les miens, ce sont les sentiments de celui qui à l'honneur d'être avec considération

Sucre 1 ^{ère} à la 3 ^{ème} qualité	Jusqu'à 80, sans demande
terré	75 à 78
Café	23
Coton	190 à 200

Ci joint deux ou trois lettres de Mr HENRY, capitaine de votre navire « La Madeleine »
Tout mon équipage se porte bien

Je vous prie de permettre que Mesdames BELOT, trouvent ici l'assurance de mon respect.

²⁵L'Anonime, Capitaine Jean Pierre Adam GUERIN, départ de Basse Terre le 19 juin, arrivée au Havre le 1^{er} août. Désarmé au Havre n°108 en 1791.

²⁶ Sous l'Ancien Régime, le millier valait 3,5 charges, équivalant à 489,51 kg.

Pointe à Pitre le 27 juin 1791

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous remettre ci joint, compte de vente détaillé de la vente de la cargaison depuis le 28 avril jusqu'au 21 juin, montant, sauf erreur à la somme de 125 726 £ 18 s 11 d.

Quelle triste vente pour deux mois de séjour. Le pays est surchargé de marchandises, l'habitant n'achète que pour ses besoins urgents, il y a toujours une haine sourde entre lui et le restant des villes et bourgs, ceci arrête le débouché dont nous aurions grand besoin. La grande concurrence des navires, tout ceci ne nous promet rien de bon pour le commerce pendant le cours de l'année. Aucun ordre, les commissaires qui devaient venir, l'on se flattait qu'ils pourraient ramener les esprits, on n'en entend plus parler.

Le 14 juin, j'ai ouvert un ballot de non battu ²⁷ gris marqué LC N° 131. L'emballage était tout sec et il n'avait aucune marque d'avarie et les cinquante pièces qu'il contient se sont trouvées toutes généralement pourries pour avoir été emballées humides, J'en ai dressé procès-verbal que je vous remets signé de mes officiers présents à l'ouverture et de deux négociants que j'ai fait appeler.

J'ai fait revenir Mr AMIOT après un mois de vente à Sainte Anne, il y a vendu pour environ vingt-cinq mille livres et pour se défaire d'une quantité de marchandises, il aurait fallu qu'il les donne à meilleur marché qu'ici, c'est le quartier le plus acharné pour la haine de l'habitant avec le résident.

Je vous remets ci joint, facture et connaissance de douze boucauds de café que j'ai chargé sur le navire « Les Deux Sœurs » capitaine BOULANGE, montant avec tous les frais à 11 588 £ 12 s 3 d

Je vous ai débité de 10 820 £ 15 s 6 d.

J'ai douze chaldres de meules ²⁸, j'ignore ce que j'en pourrai faire, personne n'en veut et le bord de la mer en est couvert, appartenant à divers particuliers.

Je suis bien fâché à présent de n'avoir pas pris sur moi de vous renvoyer le navire à mon arrivée ici, si j'eus pu prévoir les affaires aussi mauvaises, je l'aurais fait, ça aurait été un grand avantage pour vous, mais j'ai craint de vous désobliger. La longueur de mon voyage me fait trembler, le détaillant ne vend plus, les recouvrements sont on ne peut plus durs, je le vois par ceux dont les termes sont échus depuis trois ou quatre mois, ils ne reçoivent pas un léger acompte, il est vrai qu'il y en a plusieurs dont les navires ne sont pas ici, ce défaut ne provient que du peu de détail que fait le marchand et de la grande quantité de marchandises dont le pays est farci.

J'ai vu ce jour dernier, Madame LAPOTTERIE qui a appris la mort de son mari ²⁹ par Mr DELESSARD de Bordeaux à qui Madame FALAGUE de Versailles l'a écrit. Elle lui dit qu'il a fait un testament. Cette dame aurait désiré le savoir de vous, sachant les liaisons que vous aviez avec son mari, elle n'a point de nouvelles des parents, ce qui l'empêche de mettre ordre à ses affaires, elle désirerait connaître ce testament et avoir l'extrait mortuaire de son mari.

²⁷ Toile ou tissu non battu, le ballot LC 131 contenant 500 aunes à 25 £ l'aune.

²⁸ La Constance transportait 12 chaldres de meules à taillandier (fabriquant d'outils tranchants). Les meules se vendent à la chaldre qui comporte plus ou moins de meules selon le diamètre.

²⁹ Pierre Léonard FALLAQUE LA POTERIE, ancien lieutenant de frégate, marié le 10 février 1772 au Port Louis avec Jeanne Victoire LE BORGNE (GHC 61, juin 1994, p. 1075).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

J'entends des reproches les plus vifs sur le mess beef³⁰, il y en a de très bons et de très mauvais, ne manquant cependant pas de saumure mais mauvais par ancienneté, il était mêlé, MMs MOYLAN nous ont trompés.

J'ai vendu depuis mon compte de vente arrêté le 21, pour ma cargaison pour 2 105 £ 3 s 9 d.

Soyez persuadés que je ne perds pas un instant de vue vos intérêts comme de la parfaite considération avec laquelle, j'ai l'honneur d'être

Sucre 1 ^{ère} à la 3 ^{ème} qualité	80 à 100, sans demande
Café	22
Coton	180 à 200

Pointe à Pitre le 3 juillet 1791

N° 1303

J'ai l'honneur de vous remettre par Nantes, le connaissement de 12 boucauds de café que j'ai chargés sur le navire « Les Deux Sœurs », capitaine BOULANGER, ce navire doit partir du 12 au 15 courant.

Je vous ai remis le même connaissement et la facture par le navire « Les Quatre Sœurs » capitaine VAUGELADE parti le 29 du passé avec un compte de vente détaillé de ma cargaison arrêté le 21. Montant à 125 726 £ 18 s 11 d.

Je me réfère à ma précédente par Mr VAUGELADE

J'ai l'honneur....

Pointe à Pitre le 11 juillet 1791

duplicata

J'ai l'honneur de vous remettre, ci joint, le compte en gros de la vente que j'ai faite d'une partie de la cargaison du navire « La Constance » depuis le 21 juin jusqu'au 7 juillet compris, montant, sauf erreur, à 7 138 £ 9 s 9 d

Vous voyez combien la vente est lente et que la position dans laquelle je me trouve n'est pas belle, soyez assurés plus j'aurais de peine, plus je redoublerais de zèle pour tirer parti du voyage. C'est dans de pareilles circonstances qu'il faut redoubler d'activité. Je me porte supérieurement, tant que la santé secondera mes soins vos affaires ne souffriront pas un instant. Ce pays est bien différent de ce qu'il était les années précédentes, deux ou trois Normands dans le cours de l'année faisaient son approvisionnement et entretenaient sa consommation, aujourd'hui nous y sommes encore six et deux qui viennent de partir, joint à cela les Bordelais qui apportent du sec ne laissent pas de nous faire tort. Que faire, c'est de tâcher de s'en tirer, soyez persuadés que je ne négligerai rien pour le faire et mettrai tout en usage pour le bien de vos intérêts ; c'est dans ces sentiments que je me plais à vous réitérer que j'ai l'honneur d'être avec ma parfaite considération, Messieurs,

J'ai l'honneur de présenter mon respect à Mesdames BELOT.

³⁰Mess beef : bœuf de table (cotes de choix de bœufs bien en graisse, nourris à l'étable – p. 173 de Archives du Commerce, 1846). « La Constance » transportait 100 demi-barils de mess beef.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

J'ai été privé du plaisir de recevoir de vos nouvelles par le navire « La Fidelle » arrivé avant-hier, quoi qu'il en soit cela ne m'empêche pas de vous faire mon sincère compliment sur les retours que vous a faits Mr PIP par votre navire « La Madeleine », les lettres que j'ai reçues du 25 mai.

Ma cote : le café de 25 à 26, les cotons de 240 à 245 faites une bonne récolte, tant à moi je suis désolé de ne pas vendre, sans cependant m'affecter au point d'altérer ma santé, ce qui deviendrait hélas préjudiciable à vos intérêts, soyez au contraire assurés de mon zèle et de mon activité pour surmonter cette fâcheuse circonstance. Vous ferez demander à Mr COURSEAUX³¹, second capitaine de Mr DESMARTON un petit sac de noix d'acajou que Madame St MARTIN envoie pour vos petits- enfants, c'est lui qui s'en est chargé.

Pointe à Pitre le 31 juillet 1791 (duplicata)

J'ai reçu l'honneur de la vôtre du 25 mai, le 14 courant par un navire arrivé à la Martinique que je soupçonne être « Le Boutin ». Vous me dites que Mr PIP vous avait prévenu dès le 10 avril que j'aurais de la peine pour la vente de ma cargaison ; il ne s'est malheureusement pas trompé comme vous le voyez par les comptes de vente que je vous ai envoyés et par celui-ci inclus depuis le 8 jusqu'au 26 juillet compris, montant, sauf erreur, à la somme de 7 323 £ 11 s

Vous merciterez [sic] de ne pas jeter le manche après la cognée et de me roidir contre les obstacles, je suivrai vos avis, je ne peux commander aux circonstances, mais soyez assurés que je suis toujours en veille pour profiter de celles qui pourraient être avantageuses à vos intérêts.

Le sage décret de l'assemblée nationale qui dit que les gens de couleur nés de pères et mères libres, seront admis dans toutes les assemblées coloniales et paroissiales futures s'ils ont d'ailleurs les qualités requises³², a été reçu et vu ici avec assez de tranquillité. Chacun en a dit son petit quolibet mais il y a une grande apparence que cela passera sans faire de difficulté. On est assez tranquille dans cette île, il a influé sur les denrées coloniales grâce aux nouvelles reçues de Bordeaux qui disaient que du moment que le décret a été lancé, les denrées ont augmenté de dix pour cent en Europe, étant persuadé qu'il aurait été mal reçu dans les colonies. Heureusement qu'il en a été autrement pour le bien être général mais la denrée n'en a pas moins augmenté.

J'aurai la plus grande attention à ne pas prendre de marchandises sous voile lors de mon départ eu égard aux droits qui se paient argent de France comme vous me le mandez.

Je n'ai pas encore pensé à faire d'achats, la denrée étant très chère, il est vrai que je n'ai pas de fonds en sucres qui sont en général ici très mauvais se vendant les plus inférieurs en terré 78 & 80 et les moyens [lecture peu sûre] entre 105 et 110.

Je serai obligé d'en prendre en paiement de quelques commissionnaires auxquels j'ai vendu actuellement ; on ne peut être payé de ces messieurs différemment. Ils font la loi et [la] justice les y autorise : les mauvais paiements en sucre sur les commissionnaires sont aussi communs au prorata que les assignats en France.

³¹ « Aimable Rose », capitaine Jean Louis DEMARTONNE, second Georges Daniel COURSEAUX, quitte Pointe à Pitre le 14 juillet 1791, arrivée au Havre le 25 août.

³² Décret du 15 mai 1791 *NDLR*.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Je vais cependant en prendre et embarquer dans le courant d'août pour douze à treize mille livres pour une vente de bœuf que j'ai faite à cette condition.

Le quartier de Sainte Anne s'est réveillé depuis quelques jours ; quoiqu'ils aient fédéré il y a deux mois, l'habitant et le résident ne peuvent être d'accord. C'était, autrefois, le meilleur quartier de l'île et actuellement par ses troubles le plus mauvais, il m'y est dû vingt cinq mille livres et cela m'occupe, il est très embarrassant de se procurer dans ce moment la défaite d'une cargaison, il faut de la patience et voir les progrès que fera l'hivernage.

Je pense bien que, eu égard aux armements qui ont été faits depuis mon départ pour ici que je ne pouvais prévoir, vous aurez regardé la demande que je vous ai faite par Mr PIP d'un petit navire pour septembre comme non avenue. Mr PIP ayant eu connaissance d'un armement vous aura sûrement déconseillé, lui surtout, connaissant le pays.

J'ai l'honneur d'être, avec parfaite considération...

Sucre	110 -115	Mauvaise qualité
Sucre dernière	78-80	Mal terré
Café	23	
Coton beau	110 à 115	apparence d'augmentation, les bons fabricants <i>qui ne nous veulent pas contracter</i> , ils désirent attendre.
Coton ordinaire	8.00	

Pointe à Pitre le 31 août 1791

J'ai l'honneur de vous envoyer ci joint, le compte de vente détaillé d'une partie de la cargaison du navire « La Constance » depuis le 21 juin jusqu'au 22 août compris, montant, sauf erreur, à 28 392 £ 16 s 8 d, laquelle somme jointe avec celle de 125 726 £ 18 s 11 d, montant du compte détaillé arrêté au 21 juin que je vous ai remis en son temps, ce qui fait de vente pour ma cargaison 154 119 £ 15 s 7 d.

Voilà le résultat d'une vente de quatre mois. Jugez des besoins de ce pays et combien il doit être bourré, les recouvrements sont aussi durs que la vente.

Nous avons eu, le 25, des nouvelles de Saint Domingue, concernant le décret qui donne l'éligibilité de l'activité aux gens de couleur, vous en serez instruit avant de recevoir la présente, ils s'expriment comme des hommes prêts à se révolter contre la métropole, c'est un très grand malheur pour le commerce. Nous sommes assez heureux dans cette contrée, les habitants ont pris la chose bien différemment, nous en avons l'obligation au petit nombre de gens de couleur qu'il y a dans cette île, susceptibles de pouvoir jouir de prérogatives à eux accordés par le décret. Heureusement que cette fâcheuse nouvelle nous est parvenue assez tard et après que les colons de cette partie ont décidé qu'ils acquiescraient à ce décret sans cependant l'avoir reçu ministériellement.

Nous avons appris l'arrestation du roi ³³, aussitôt que son départ, c'est l'évènement le plus heureux qui ait pu nous arriver si on eut su que son départ, nous aurions eu incontestablement des troubles.

³³Arrestation à Varennes le 22 juin 1791.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

La Providence nous a servis avantageusement, les malfaisants cherchaient à persuader que le roi était décidément parti, Mr MALVOS³⁴, capitaine de la frégate « La Calipso » qui est dans cette île, s'est permis d'écrire ici que Mr BOUILLÉ³⁵, ayant su l'arrestation du roi à Vareine [sic], s'était porté avec un corps de troupe vers lui, qu'il s'en était saisi³⁶.

Le lendemain 23 courant, arrive le navire « La jeune Bayonnaise », parti le 19 juillet de Bayonne, qui nous a apporté le contraire, étant muni des décrets de l'assemblée nationale, des détails de son retour à Paris et de sa déposition ainsi que celle de la reine, reçus par les trois commissaires que l'assemblée avait nommés. Ceci a dégrisé les malfaisants et leur a donné un pied de nez.

Les sucres avaient un peu tombé, mais la nouvelle de Saint Domingue leur a donné un coup de fouet, je suis en recouvrement, je vais attendre que j'aie quelques fonds et que les esprits soient calmés sur ces nouvelles et entrerais en achat. Je vous informerai à fur et mesure de mes opérations.

J'ai appris hier par la Martinique, que votre navire « La Madeleine »³⁷ était arrivé le 15 juin, je vous en fais bien mon sincère compliment, et les retours que ce navire vous fait doivent être bien avantageux. J'aurais été bien enchanté d'avoir de vos nouvelles, vous m'auriez éclairé de vos lumières pour mes retours qui ne peuvent se faire, il est vrai, que dans un temps éloigné, mais vous m'auriez dit ce que vous prévoyez faire des denrées coloniales au mois de mars prochain en France. Je ferai mon possible pour me procurer de celles qui ont été les plus avantageuses à vos intérêts surtout pour le coton. Il m'est promis 60 à 80 balles chez deux habitants de renom HOUDAN & BLANCHARD père³⁸, sans savoir à quel prix. Je vais chez eux dans deux ou trois jours voir s'ils ont emballé et tâcher de terminer. Je crains qu'ils me demandent 230 £. Ferais-je bien, ferais-je mal, je l'ignore. Mon plus grand désir est de rencontrer juste pour vos intérêts. Soyez-en persuadés comme du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être....

J'ai l'honneur de présenter mon respect à Mesdames BELOT.

Sucre 1 ^{er}	100
Sucre 2 ^{ème}	90 à 95
Sucre 3 ^{ème}	80 à 85
Sucre 4 ^{ème}	75 à 80
Sucre terré	70

³⁴ MALLEVAULT de VAUMORANT. Sur lui et la Calypso, voir entre autres GHC 123, février 2000, p. 2758-62 et Lacour, Histoire de la Guadeloupe, II p. 68-69, 101 à 103, 106 NDLR.

³⁵ Sur BOUILLÉ et sa famille, voir GHC 52 p. 855, 65 p. 1184-1187, 97 p. 2085-2087, 107 p. 2304-2307, 169 p. 4155 NDLR.

³⁶ Le plan de la fuite consistait à rallier discrètement la place forte de Montmédy, pour y rejoindre le marquis de Bouillé, général en chef des troupes de la Meuse, Sarre et Moselle, coorganisateur de l'évasion.

³⁷ La Madeleine, avec Mr PIP à bord, parti le 29 avril de Pointe à Pitre, arrivé au Havre le 14 juin.

³⁸ Il s'agit probablement de deux habitants du Gosier. Dans le recensement révolutionnaire : habitation Houdan avec Jacques Houdan, 67 ans, sa femme Charlotte Le Masson, 55 ans et 3 filles et 220 cultivateurs ; habitation héritiers Blanchard (Blanchard père est donc décédé) avec Blanchard 45 ans, Marc séquestre et 69 noirs NDLR.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Café	23
Coton	220 à 230
Coton ordinaire	210 à 220

Pointe à Pitre le 3 septembre 1791

Messieurs,

Je reçois à 11 h du matin par le navire « La Rose Eléonore »³⁹ qui mouille en rade, l'honneur de la vôtre du 6 juillet et de son supplément du 16,

J'y vois que vous applaudissez à la vente que j'ai faite dans le début mais le pire à écouler est la queue comme vous le verrez par mes comptes postérieurs et surtout par celui que je vous remets du 31 du passé que le porteur de la présente retarde de jour en jour par les vents contraires qui l'empêchent de sortir.

Vous m'annoncez que Mr PIP vous a proposé le navire « La Madeleine », capitaine HENRY, qu'il m'apporte une petite cargaison composée de tuiles, carreaux, briques, meules à aiguiser, charbon de terre, huile d'olive en panier et demi, clous assortis, feuillards, chaises, pots de commodité, baignoires et demie, faïences brunes en panier, verres et seaux, quelques meubles de fantaisie, 50 bls [sic ?] de farine et quelques armoires de chêne. Tous les objets barrés ne sont point de défaite, je n'ai encore vendu que trois moules, fort peu de clous parce qu'ils sont mal faits et trop gros dans leur espèce, peu de faïence par l'abondance, la farine est en si grande abondance qu'on en vend de Bordeaux à 33 £ le baril à l'encan et cela est commun. Je monte à cheval demain matin et vais chez MM BLANCHARD père et HOUDAN, pour tâcher de me procurer quatre-vingts balles de coton pour mettre, si je les obtiens, sur le navire « La Madeleine ».

Quant aux sucres, ils sont ici en abondance, si Mr HENRY⁴⁰ ne peut en obtenir à fret, ce que je crois, je lui en donnerai soixante et dix barils pour son premier plan et ne négligerai rien pour lui procurer son chargement, ce navire est bien grand eu égard aux fonds que je reçois. Les recouvrements forts durent et ayant encore beaucoup à vendre, je suis obligé de ménager les débiteurs, si cependant les espèces que vous m'envoyez sont un peu conséquentes, cela me facilitera beaucoup pour expédier « La Madeleine ».

Soyez persuadés que je n'épargnerai ni mes peines, ni mon zèle pour remplir vos désirs, c'est le moyen que j'emploierai pour vous prouver le sincère attachement avec lequel, j'ai l'honneur d'être Messieurs

Votre très humble et obéissant serviteur.

Recevez mes humbles remerciements de vos complaisances envers mon fils⁴¹, c'est une augmentation de reconnaissance de laquelle je ne peux m'acquitter qu'en me vouant tout entier au bien de vos intérêts ce dont je vous prie être persuadés. L'augmentation de ma famille ne me chagrine nullement, j'ai beaucoup de satisfaction à voir régénérer celle qui me l'a procurée, ma seule crainte est que cela n'altère sa

³⁹ « Rose et Eléonore » capitaine Jean Jacques de LAMORINIÈRE, quitte le Havre le 17 juillet 1791, arrive à Pointe à Pitre le 3 septembre.

⁴⁰ Capitaine du navire « La Madeleine », appartenant à BELOT & Cie, qui, parti du Havre le 1^{er} août arrivera le 19 septembre à Pointe à Pitre.

⁴¹ Il doit s'agir de Claude Thomas, alors âgé de 14 ans NDLR.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

santé car, du reste, je vous assure qu'un bon père qui en a cinq, le sixième ne doit pas l'affecter surtout lorsqu'il se porte bien et qu'il travaille, ce que je tâcherai de faire longtemps, pour avoir le bonheur de les voir élevés ⁴².

Ci joint deux lettres pour Mr PIP auquel je vous prie de dire bien des choses de ma part.

Pointe à Pitre le 21 septembre 1791

J'ai l'honneur de vous donner avis de l'arrivée du navire « La Madeleine » du 19 courant après 50 jours de traversée. Mr HENRY m'a remis votre lettre du 29 juillet. Les factures montant avec l'intérêt de retardement des fonds 12 072 £ 7 s 9 d et le connaissance de ce que vous avez chargé à ma consignation sur ce navire, je suis occupé à le faire décharger et mettre tout en usage pour vous l'expédier le plus promptement possible.

Vous m'aviez annoncé dans votre précédente du 6 juillet que vous chargeriez Mr HENRY de quelques piastres gourdes ; dans ce moment cela m'aurait été d'une grande ressource, la dureté des recouvrements me gêne beaucoup pour lui faire faire une expédition prompte. Je mettrai cependant tout en usage pour satisfaire vos désirs. Je n'ai en caisse, jusqu'à ce jour du montant de ma vente, tant pour la cargaison que pour mes pacotilles que soixante et dix mille livres, sur lesquelles j'ai prélevé, la remise que j'ai faite à Mr VARNIER qui est d'environ 14 000 £ et d'environ 1 800 £ que je vous ai remis en sus des 1 100 piastres gourdes que vous m'aviez confiées.

Vous voyez combien il aurait été intéressant de me remettre des fonds pour l'expédition de ce navire, les affaires ont bien changé depuis mon arrivée, présentement paye qui veut, nous sommes dans le moment le plus stérile de l'année pour la recette, très peu de coton, on ne fait que commencer à grapiller le café, il ne manque pas de sucre, mais toujours très cher de 75 à 100 £.

Je compte que je vous remettrai par « La Madeleine » environ soixante et dix balles de coton et je crains d'être obligé de lui faire son premier plan en sucre et étant également obligé de faire celui de « La Constance » Voyez au prix où est cette denrée, quelle somme cela prendra sus à la vente de ma cargaison.

Mr LAMORINIÈRE, capitaine, est venu ce matin chez moi, me proposer du fret. Je l'ai accepté au cours, il m'a dit que la proposition qu'il me faisait n'aurait lieu qu'autant que je lui donnerais le fret à bas prix, c'est une préférence qu'il vous donne eu égard à l'honnêteté que vous avez eu de lui faire passer ses marchandises gratis sur ce même navire qui est le seul qui partira d'ici pour Le Havre cette année. Je ferai l'impossible pour l'expédier le plus promptement ; il est grand, ce sera plus difficile, plus de peine, plus de mérite.

Soyez assuré que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour Mr HENRY et vous prouver les sentiments de considération avec lesquels

J'ai l'honneur d'être

Messieurs

Votre humble et très obéissant serviteur

⁴²Louise Caroline BARBEL 11^{ème} enfant dont 5 survivants, naîtra le 18 octobre 1791, elle décédera le 30 avril 1792 (« La Constance » arrivera le 22 avril) Louise Marguerite LEBRUMENT, épouse de Thomas BARBEL, décédera le 18 août 1792.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Café 23
Coton 220 à 240

J'ai vendu depuis mon dernier compte arrêté le 22 août jusqu'à ce jour pour

24 468 £ 15 s 9 d
154 119 £ 15 s 7 d
en tout 178 587 £ 11 s 4 d

Pointe à Pitre le 23 octobre 1791 (répondue le 11 décembre)

Messieurs

J'ai l'honneur de vous donner avis que j'ai chargé sur le navire « La Madeleine » capitaine HENRY, pour votre compte en retour de ma cargaison, sous la marque LC, 46 barils et 1/3 sucre terré, pris sur des mandats ou paiements, 103 balles et un ballotin de coton. Je ne peux vous en remettre la facture parce qu'il y en a encore trente balles à me livrer, on les emballe tous les jours. Vous pouvez compter sur cette quantité pour les assurances. Les trois dernières balles et le ballotin n°101 à 104 sont pour le retour de l'effet de 1742 £ 14 s 6 d que vous m'avez remis sur Mr MIQUEL ⁴³ médecin.

Je tremble pour la remise en sucre, serai-je assez heureux d'avoir rencontré juste sur celle en coton, j'ai bien valeté ⁴⁴ pour obtenir la quantité que je vous envoie.

Les cafés sont trop nouveaux pour que je me permette de vous en envoyer par « La Madeleine », ils n'auraient pas le temps de ressuer, je pourrais les enfutailler bien verts, mais ressuant dans les futailles, ils arriveraient bien blancs au Havre et perdraient certainement beaucoup de poids. Voici la raison qui me fait vous remettre les cotons par « La Madeleine » et moi, je vous porterai les cafés.

Il n'y aura pas de coton au mois de février, temps où je compte m'expédier.

Les recouvrements sont très difficiles, on ne peut forcer personne, ce n'est que par la douceur et l'honnêteté que l'on peut se faire restituer la valeur de ce que l'on a prêté. Si je reçois, d'ici au départ de « La Madeleine » que je compte expédier du 10 au 15 du prochain, je pourrai vous faire passer un peu de café si le temps lui permet de le bonifier à mon gré.

Nous avons depuis fort longtemps beaucoup de pluie.

J'ai trouvé trente barils de sucre à fret dont il y en a vingt et une à bord et beaucoup de cotons.

Depuis le 21 septembre jusqu'au 28 octobre, j'ai vendu de ma cargaison pour 12 882 £, ce qui me fait actuellement 191 469 £ 15 s 5 d.

Je me flatte que malgré la circonstance malheureuse, j'aurai le bonheur de remplir « La Madeleine », ce navire n'est pas petit, huit jours ne sont pas nos maîtres.

Je vous remets la facture des remises que je vous fais, ayant évalué le poids des trente balles de coton et pour les assurances vous pouvez y statuer, elle variera que de très peu de chose, plutôt en plus qu'en moins.

Soyez assurés que toutes mes opérations ne sont guidées que pour vos intérêts.

Pour l'instant, je vois des lettres des premiers jour de septembre du Havre qui cotent les cotons jusqu'à 310 £.

⁴³ « Alexis MIQUEL, médecin en Guadeloupe », GHC 179, mars 2005, p. 4460 et suiv.

⁴⁴ Valeter : Avoir une assiduité servile auprès de quelqu'un pour obtenir quelque chose.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

C'est par le navire « La Flore » arrivé à Basse Terre, cela me donne une bonne opinion de l'envoi que je vous fais. Dieu veuille donc qu'une fois, je rencontre juste.

J'apprends par ce navire, l'arrivée du navire « Les deux Sœurs » capitaine BOULANGER sur lequel je vous ai fait un envoi de 12 boucaux de café.

J'ai bien reçu l'honneur de la vôtre du 15 août par le navire « Le Jazon » capitaine LOISEL arrivé le 15 courant.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération,
Messieurs

Votre très humble et obéissant serviteur.

Permettez que Mesdames BELOT & PIP trouvent ici l'assurance de mon respect

sucre	75 à 110	
café	23 à 24	
cotons	250 à 264	apparence d'augmentation, il y en a peu

Pointe à Pitre le 23 octobre 1791 (duplicata)

Messieurs (duplicata de la lettre du 23 octobre)

Pointe à Pitre le 6 novembre 1791

J'ai l'honneur de vous remettre duplicata de ma précédente du 23 octobre avec la facture des retours que je vous fais par le navire « La Madeleine » augmentée de 20 boucauds de café pesés ensemble 15 450 £ comme vous le verrez, tous les frais sont compris pour les assurances.

Les pluies nous retardent pour l'expédition de ce navire. Soyez assuré que je ne néglige rien pour vous le renvoyer le plutôt possible.

Dans l'instant, je reçois l'honneur de la vôtre du 10 septembre que BOURGEOIS m'a fait passer de la Martinique.

Je ne vois que trop, eu égard au résultat des remises, que j'ai tenu un peu trop la main dans les commencements de ma vente, il faut passer quelque chose à celui qui recommencera son noviciat surtout dans ce pays où il ne connaissait personne et dont il ne connaissait pas les usages, les affaires politiques ont bien changé ce pays, je m'y porte très bien et soyez assurés que tous mes soins ne sont guidés que par vos intérêts, vu autrefois plus versé dans ce genre de commerce, je me flatte que je serai plus heureux. Soyez assurés de l'attachement le plus sincère de celui qui a l'honneur d'être, avec une parfaite considération

Messieurs

Votre très humble et obéissant serviteur.

Mr HENRY qui jouit d'une bonne santé fait ce qu'il peut pour accélérer son expédition.

Sucre	75 à 110
Café	23 à 24
Coton	Il n'y en a plus

Pointe à Pitre le 25 novembre 1791

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous remettre par Nantes, facture et connaissance de ce que j'ai chargé sur le navire « La Madeleine » capitaine HENRY pour votre compte, en retour

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

de la cargaison du navire « La Constance », montant avec tous les frais de commission à la somme de 123 788 £ 3 s 6 d pour les assurances.

Je ne comptais pas vous donner du café, mais l'envie de vous remettre des fonds, joint au peu de fret qu'il a pour remplir « La Madeleine », m'ont fait mettre en quatre pour accélérer son départ et favoriser vos intérêts.

Dans ce moment, la concurrence du fret est bien grande. Les navires « L'Hébé », « L'Union » et « Le Calvados » se disputent au rabais à qui en attrapera, heureusement que j'ai trouvé à peu de chose près le fret de « La Madeleine », le hasard est un grand maître dans le commerce.

Les troubles et le désastre arrivés à Saint Domingue près le Cap ⁴⁵ ont fait augmenter les sucres de quinze et vingt livres par quintal, cela m'embarrassera beaucoup pour « La Constance », je ne me flatte pas de trouver à fréter autant de sucre pour moi que j'en ai eu pour « La Madeleine ».

Mr HENRY part sans faille du 28 au 30 courant, je vous remettrai par lui la facture détaillée et un compte de vente de ma cargaison depuis le 22 août arrêté le 10 courant, montant, sauf erreur, à 47 342 £ 8 s 4 d qui joint mes précédentes font ensemble 201 462 £ 3 s 11 d.

Vous me dites par votre lettre du 8 septembre, que vous seriez bien enchanté de recevoir par vos navires, cent balles de coton. J'ai été bien satisfait lorsque j'ai vu que je vous les avais destinés avant la réception de votre lettre.

Il a plu, à l'assemblée coloniale, d'empêcher les marchandises s'envoyer vendre dans la campagne, ce qui procurait un débouché, cela nous coupe le col pour les recouvrements et nous fait un tort considérable. Soyez assurés que je suis tout entier occupé de vos intérêts.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération

Messieurs

Votre très humble et obéissant serviteur.

Sucre	85 à 130
Café	23 à 24
Coton	Il n'y en a plus

Je vous ai débité de 116 505 £ 4 s 8 d

Pointe à Pitre le 30 novembre 1791

Messieurs

J'ai l'honneur de vous remettre par le navire « La Madeleine » compte de vente détaillé d'une partie de ma cargaison depuis le 22 août jusqu'au 10 novembre, montant, sauf erreur, à 47 342 £ 8 s 4 d qui joint mes précédents font la somme de 201 462 £ 3 s 11 d.

Vous recevrez aussi la facture détaillée et connaissance de ce que j'ai chargé sur ce navire pour votre compte, montant à 116 505 £ 4 s 8 d.

Les nouvelles que l'on débite ici de Saint Domingue sont très alarmantes, elles ont fait monter le sucre à des prix fous, Le sucre brut se vend dans les extrémités de cette île

⁴⁵ Dans la nuit du 22 au 23 août 1791 violente insurrection des esclaves des habitations du Cap Français : massacres et incendies.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

aux Anglais 70 £ le [?]. Celui que je vous envoie par « La Madeleine » se vendrait au moins 15 [?] par quintal plus cher.

Le malheureux décret que l'assemblée coloniale a lancé pour empêcher les pacotilleurs et les marchands de toute couleur d'aller vendre dans les campagnes, arrête nos recouvrements, ne payent que ceux qui veulent, point de lois, les Anglais leur suffisent disent les sucriers. Ce sont eux qui sont à la tête des assemblées, ils font la loi qui est toute en leur faveur, ils nous disent si vous ne voulez pas mes sucres au prix qu'ils en demandent nous le vendrons aux Anglais, il en sort tous les jours la plus grande quantité pour l'étranger. Il en est sorti de ce bourg ci, il y a environ un mois, au moins quinze cents barils de terré pour Saint Eustache et tout cela sans payer de droit. Sans ces désagréments nous sommes tranquilles ici.

Le coton a éprouvé le même sort, il en est sorti par les Anglais plus de 2 000 balles, le café n'en sera pas plus exempté.

Il n'y a que le défaut d'espèces qui m'empêche d'aller de l'avant en acheter.

Il n'y a point de semaine qu'il n'entre ici sept à huit Américains anglais qui emportent de la denrée et les espèces, c'est à dire les piastres gourdes, tous les jours nous voyons leurs commissionnaires venir nous en demander pour des moëdes ⁴⁶. Il est malheureux qu'il se trouve des personnes qui leur en donnent.

J'ai vendu depuis mon compte arrêté le 10 pour 7 969 £ 6 s 6 d ce qui me fait 209 431 £ 10 s 5 d de vente, sauf erreur.

Les pluies continuelles m'ont bien dérangé pour l'expédition de « La Madeleine », on ne voit que très peu de café, on ne peut le bonifier et c'est la seule denrée qui peut nous faire payer tous les débiteurs se rejettent sur ce qu'il n'en descend pas.

Soyez assurés que je n'économise ni ma peine ni mes soins pour être toujours après vos intérêts, c'est ce dont je vous prie d'être persuadés et comme de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Messieurs

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Sucre	85 à 130
Café	23 à 24
Coton	Il n'y en a plus

Il n'y a aucun navire qui chargera à un aussi haut fret que « La Madeleine ». J'ai compté à Mr HENRY, la somme de deux mille quatre cent quatre vingt deux livres, dix sept sols, neuf deniers (2 482 £ 17 s 9 d) de laquelle je vous ai débité.

Pointe à Pitre le 30 novembre 1791 (duplicata)

Pointe à Pitre le 12 janvier 1792

J'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai chargé pour votre compte, sur le navire « La Constance » 54 barils de sucre marquées LC n° 48 à 101, qui me coûtent, sans

⁴⁶ Moëde : pièce portugaise frappée au Brésil et qu'on appelait portugaise » à Saint Domingue (https://www.persee.fr/doc/outre_0399-1385_1956_num_43_152_1262 Histoire monétaire de Saint-Domingue et de la République d'Haïti, des origines à 1874, p. 288).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

aucun frais, la somme de 61 189 £ 2 s. Ceci est fort cher, ils augmentent encore tous les jours, les dernières que j'ai achetées m'ont coûté 120 £ en les faisant rabattre, on m'en a offert 123.

Les cafés sont à 28, on en a payé 29. Je ne vois de ressources pour vous que dans les retours que je vous ai faits par « La Madeleine », il faut que ce soit eux qui sauvent mon voyage. Je n'ai que mes recouvrements qui me retiennent, je dois une partie des sucres et ne peux payer faute de recevoir, on ne peut forcer ceux qui ne veulent payer, vous ne pouvez vous figurer les difficultés que nous éprouvons, il n'y a aucun ordre, chacun fait comme il lui plaît.

Je viens de voir vendre du sucre brut 90, il y a eu du blanc vendu à 160.

Je ne peux vous exprimer la position désagréable où je me trouve, je crains une douzaine de milliers de livres de banqueroute au prix où est la denrée, il ne faut pas compter sur le fret et mon navire sera beaucoup trop grand pour que j'ai à y charger, j'ai fort peu de fret changer [sic ?] à celui que je chargerai pour mes pacotilles, soyez assuré que je ne m'occupe que de vos affaires, allant chercher tous mes débiteurs, les engager de m'expédier, il n'y a pas de moyens plus sûrs. Les assignations n'ont aucun effet, je ne prévois pas m'expédier avant la fin du prochain.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération

Messieurs

Votre très humble et obéissant serviteur.

Pointe à Pitre le 29 janvier 1792 (duplicata)

J'ai l'honneur de vous prévenir que la vente de ma cargaison se monte, sauf erreur, à 219 775 £ 6 s.

Je vous ai remis précédemment par le navire « Les deux Sœurs »

Café pour la somme de	10 912 £ 9 s 0 d	10 912 £ 9 s 0 d
-----------------------	------------------	------------------

Par « La Madeleine » du sucre, café coton	116 504 £ 16 s 8 d	118 987 £ 14 s 5 d
---	-----------------------	--------------------

Compte à Mr HENRY	2 482 £ 17 s 9 d	129 900 £ 3 s 5 d
-------------------	------------------	-------------------

J'ai chargé sur « La Constance » 54 barils de sucre payé 56 279 £ qui avec les droits se montent à

61 619 £ 2 s 8 d	191 519 £ 6 s 1 d
------------------	-------------------

J'aurai encore quelque chose à charger pour votre compte, mais je ne sais si ce sera six, huit ou dix mille livres. Il m'est encore beaucoup dû ou on me promet de me payer ; je suis un des premiers à partir, j'ignore ce que je serai forcé de laisser. Je ferai tout pour partir à la fin du prochain, vous pouvez vous figurer les difficultés que nous éprouvons pour rentrer dans nos fonds, faillir actionner plus de paiements, cependant nous sommes obligés de le faire pour nous mettre en règle, tout ceci est contre le commerce de la métropole, le commerce américain jouit de tous les avantages d'introduire de mauvaises moëdes et de remporter des gourdes. On est à la veille d'en manquer, jugez de leurs moëdes puisqu'ils les offrent pour sept gourdes. Vous verrez à vous consulter pour vos assurances parce que je ne vois pas de navire à partir avant moi.

Les 54 barils de sucre marquées LC N° 48 à 101,

Dans les 61 619 £ 2 s, il n'y a que les frais reste [sic ?]

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Je ne pourrai vous donner d'autres avis avant mon départ.

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération

Messieurs

Votre très humble et obéissant serviteur.

Pointe à Pitre le 12 février 1792

Messieurs

J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai chargé sur le navire « La Constance », pour votre compte, sous la marque LC

N°48 à 101	54 barils de sucre payées	56 279 £	61 619 £ 2 s
N° 31 à 40	10 boucauds de café dont il n'y en a que 3	11 000 £	
	encore à bord, je ne peux y mettre les 7 autres		
	que sous 2 à 3 jours, ils pourront monter.		
	Ceci est leur prix et les droits de sortie		72 619 £

Mais pour vos assurances, vous pouvez y ajouter pour les rabattages, le prix des boucauds ; ma commission à 5 %, ce qui fera la somme de 4 600 £.

Je suis forcé de laisser ici, à de mauvais débiteurs, une somme d'environ 8 000 £ et un bon billet payable en juillet de 12 313 £ 15 s. Pour le solde de paiement des trois passagers que j'ai apportés ici, il m'est encore dû une douzaine de mille livres. Quoique cela, je partirai pour la fin du mois.

Vous pouvez y compter, j'ai trouvé par divers, **une cinquantaine** de boucauds de café à fret et six barriques de sucre et ce que j'ai changé pour mes pacotilles, ce qui fera que la cale de mon navire sera pleine.

Messieurs

J'ai l'honneur d'être, avec une parfaite considération

Messieurs

Votre très humble et obéissant serviteur.

Désarmement de La Constance

6 P 6_20 - Armement et désarmement des bâtiments (1792)

Quartier : Havre

Type : Rôles de désarmement

Description : Ordinaire

Folio ou matricules : n° 001-193

https://www.archivesdepartementales76.net/ark:/50278/6847f42d39e1a4fadf012ff4c9f0c902/dao/0/1/idsearch:RECH_2595b65103d9063f205806e542e3f7c3?id=https%3A%2F%2Fwww.archivesdepartementales76.net%2Fark%3A%2F50278%2F6847f42d39e1a4fadf012ff4c9f0c902%2Fcanvas%2F0%2F215&vx=1615.96&vy=-772.913&vr=0&vz=5.16092

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Vues 215 à 218/894 ⁴⁷

Parti du Havre le 3 mars 1791, arrivé à La Pointe à Pitre le 22 avril 1791

Parti de La Pointe à Pitre le 23 février 1792, retour au Havre le 22 avril suivant et désarmé N°47

Rôle de l'équipage du Brigantin La Confiance du Havre construit en 1783 à Honfleur du port de 158 tonneaux, armé de – canons, tirant d'eau chargé 12 pieds, & non chargé 7 pieds, 2 ponts, -- gaillard, appartenant aux Sieurs BELOT et Cie, armé au Havre par les dits sieurs, sous le commandement de Jacques Thomas BARBEL, pour aller à la Guadeloupe, avec 2 mois d'avances, qui doivent courir du jour de la sortie du dit bâtiment.

Noms, surnoms, demeures et qualités

Officiers majors :

Jacques Thomas BARBEL du Havre, capitaine, 44 ans

Charles Louis AMIOT de Rouen, 2^{ème} capitaine, 35 ans

Jean Baptiste de BUFFRENIL du Havre, lieutenant, 25 ans ⁴⁸

Félix LANGLOIS de Rouen, enseigne, 18 ans

Romain LEFORT de Lizieux, chirurgien, 29 ans

Officiers mariniers

Jean Louis LANIECE de Cherbourg, maître d'équipage, 30 ans

Jean Jacques LUCAS de Caen, charpentier, 41 ans

Noël Jacques ANFROY du Havre, calfat, 37 ans

Officiers non mariniers

Charles François PAILLOT d'Honfleur, tonnelier, 26 ans

René Benjamin Augustin BESSARD du Havre, cuisinier, 28 ans

Matelots

Pierre Guillaume HAIMART du Havre, 22 ans

Pierre Philippe PAUCHET du Havre, 30 ans

(mort à l'hôpital à la Pointe à Pitre le 6 août 1792)

Nicolas Joseph FAUVEL de Fécamp, 23 ans

⁴⁷ Jacques Guérout a fait la transcription complète de ces pages. L'original étant disponible à l'adresse indiquée, nous ne reproduisons que les informations sur les personnes.

⁴⁸ Jean Baptiste de BUFFRESNIL, fils de Pierre Denis et Marie Catherine DUVAL, est né à Gravelle le 22/06/1765. Sa carrière maritime ainsi que celle de son frère Jean Pierre, né le 15 avril 1764, est disponible sur le site des AD 76, 6 P 5_35 - Volontaires - 1787-1796 vue 2/33

https://www.archivesdepartementales76.net/ark:/50278/ba8d6f94c9dec7e9ea007e7b8e414845/dao/0/1/idsearch:RECH_5c128601f034e2065d9637cdd20e17ec?id=https%3A%2F%2Fwww.archivesdepartementales76.net%2Fark%3A%2F50278%2Fba8d6f94c9dec7e9ea007e7b8e414845%2Fcanvas%2F0%2F2&vx=1069.15&vy=-3367.55&vr=0&vz=7.28994 (voir aussi GHC 172, juillet-août 2004 p. 4265, dans la réponse 04-18 de BUFFRÉNIL, et les nombreuses références à ce nom par les index *NDLR*).

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Charles Louis Victor LANIECE de [non précisé], 18 ans
Paul Alexandre FLEURY d'Honfleur, 18 ans
Pierre Étienne MANCEL d'Honfleur, 18 ans

Volontaire

Jean Baptiste Étienne HERON du Havre, 21 ans

Mousses

Joseph Emmanuel HAIMARD du Havre, 25 ans
Pierre Emmanuel DERÛE du Havre, 10 ans

Remplacement du 13 février 1792

Pierre Nicolas de MOISSON de Cherbourg, novice, 25 ans

Engagés

Les armateurs de ce navire ont payé à Mr Le ROY, trésorier des invalides de la marine en ce port, la somme de trois cent soixante livres pour six engagés sur le dit navire, au Havre le 23 février 1791.

Signé DESSAUX

Passagers

Dame Louise CHARMOIS, veuve de Etienne GUFFROY ⁴⁹, native de Paris, Paroisse Sr Roch, âgée de 57 ans, fille de feus Joseph et de Louise CHAILLON, connue du Sr RENARDET du Havre

François Marc GUFFROY, son cousin, natif de Laon et demeurant à Paris depuis 40 ans, fils de feus Marc et de Marie Françoise de MEREAU, âgé de 60 ans, connu idem

Etienne Aimé BOUCON, architecte, natif de Paris, paroisse St Eustache, âgé de 31 ans, fils de feus Etienne et de Julie DELLEFOSSE, connu idem

La nommée Victoire ⁵⁰, mulâtresse, appartenant à J. Bte DESCHAMPS, native de la Guadeloupe, âgée de 22 ans, connue de MM BELOT & Cie

Vu les quatre passagers cy dessus au Havre le 23 février 1791 (signé DESSAUX)
(en marge) Vu débarqués à La Pointe à Pitre le 22 avril 1791 (signé MONTENOT)

⁴⁹Étienne GUFFROY, huissier en la juridiction de Pointe à Pitre, Guadeloupe, où il est décédé le 13 décembre 1776 ([AN Y5329] - Inventaires après décès | 1774 - 1785 sur Geneanet)

⁵⁰ Sur le rôle d'équipage du navire « La Madeleine » partie de Pointe à Pitre le 24 juin 1790, arrivée au Havre le 1^{er} août suivant, parmi les passagers : « La nommée Victoire, mulâtresse appartenant à Jean Baptiste DESCHAMPS, mulâtre libre, native de la Guadeloupe, âgée de 16 ans, domestique de Mme Vve BELOT et nourrice de son enfant ». Bien que les âges ne correspondent pas, il pourrait s'agir de la même passagère.

Généalogie et Histoire de la Caraïbe

Autre passager (non embarqué)

Toussaint François GAUTIER, laboureur, natif de Beaussault, païs de Bray, âgé de 21 ans, fils de Toussaint et de Geneviève YARD avec passeport des officiers municipaux de son endroit en date du 20 février.

Vu le passager cy dessus, au Havre le 2 mars 1791 (signé DUSSAUX)

Vu à l'Hôtel de Ville

Pte à Pitre le 22 avril 1791

(signé CHEILAN, officier de service)

Passagers aux frais de la colonie dont le passage a été payé en ce port

(signé DESMONTRAINS secrétaire général)

Michel CAILLAU, de Saumur, âgé de 31 ans, homme sans aveu renvoyé de la Colonie d'après les ordres de Mr le Gouverneur

Jean AUGER de Clermont en Auvergne, 45 ans, idem

(en marge : débarqués au Havre le 22 avril 1792)

Vu par nous, chargé du détail des Classes au département

L'Équipage dénommé au rôle des autres parts au nombre de dix neuf personnes, le Capitaine compris, permis au Sieur BARBEL, commandant le navire « La Constance » du Havre de s'en servir pour faire son retour au dit lieu de son armement en observant les ordonnances et règlements de la marine.

A la Pointe à Pitre le 21 février 1792

(signé MONTENOT)

Vu par nous, écrivain principal chargé du service à la Grand'Terre

(Signé LEVACHER)

[Lire un autre article](#)

[Page d'accueil](#)